

**COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220**

Date de la convocation : 15 novembre 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 06
- exprimés : 08

Séance du 21 novembre 2024

Le 21 novembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale Emile PRÊTRE, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mme Nadine ROLLET, Mr Patrick MARE.

Etaient absents excusés : Mr Raynald LEFEBVRE, Mr Sébastien DIETZ.

Procurations : Mr Raynald LEFEBVRE a donné procuration à Mr Patrick MARE. Mr Sébastien DIETZ a donné procuration à Mme Christine LAMARRE.

Secrétaire de séance : Mme Christine LAMARRE.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote Mr le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 05 août est adopté à l'unanimité.

**> DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA COULERETTE » -
délibération n° 2024/023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'une délibération (2024 001) a été prise le 19 février 2024 concernant la réincorporation des lots invendus dans l'actif de la commune,
- que le budget lotissement ne connaît plus de mouvement depuis plusieurs années.

Il propose donc de procéder à sa dissolution au 31/12/2024 avec reprise du résultat au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de dissoudre le budget annexe « Lotissement La Coulerette ».
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Demande à Monsieur Le Maire d'aviser le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

**➤ ACHAT DE PARCELLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE CIEZ CADASTREES
SECTION AB197-198-199 ET ZD35 - délibération n°2024/024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de parcelles proposées par la SAFER situées à proximité de terrains et bâtiments communaux.

Il s'agit des parcelles cadastrées AB197-198-199 et ZD35 d'une superficie totale de 79 a 87 ca appartenant à Mr Jean-Marc TISSIER pour un montant de 3 160,00 € auquel s'ajouteront la rémunération de la SAFER (336€) et les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition des terrains dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition.
- Dit que les sommes seront portées au budget 2024.

**➤ BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENTS DE CREDITS
- délibération n°2024/025**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon équilibre du budget communal, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2024 avec création de l'opération 202405 Acquisition parcelles AB197-198-199 et ZD35 :

BUDGET COMMUNAL

Décision modificative n°1

En section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	202403	Distributeur à pain	-5000 €
21	2111	202405	Acquisition parcelles AB197-198-199 et ZD35	+5000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les modifications présentées au budget communal.

**➤ ANTENNE-RELAIS : TRANSFERT DU CONTRAT D'HEBERGEMENT ORANGE FRANCE
VERS TOTEM - délibération n°2024/026**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société ENSIQ, mandatée par TOTEM en vue d'un transfert du contrat d'hébergement de Orange France vers TOTEM.

Cela concerne l'antenne-relais TOTEM (anciennement Orange France) située à CIEZ pour laquelle la commune perçoit un loyer annuel de la part de TOTEM (800€ nets).

La commune a signé un contrat avec Orange France au sujet de l'implantation de cette antenne-relais.

TOTEM est une filiale d'Orange France qui va s'occuper de la gestion des infrastructures mobiles passives.

Le contrat TOTEM annulera et remplacera le contrat initial Orange France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le transfert du contrat d'hébergement de Orange France vers TOTEM.
- Autorise Monsieur de Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative à ce transfert.

> PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE -ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE - délibération n°2024/027

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment à son article L. 221-4 ainsi qu'à ses articles L. 827-1 à L.827-11,

Vu le Décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre en date du 19.09.2018 retenant l'offre présentée par SOFAXIS - CNP au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 07.09.2018 ayant émis un avis favorable sur la démarche du Centre de Gestion et l'offre retenue à la suite de la consultation,

Vu l'avis du CST en date du 15 novembre 2024,

Considérant que la collectivité ou l'établissement public de CIEZ souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 01/01/2025, pour une durée d'un an et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,
- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/01/2025 comme suit :

Montant en euros : 7 € brut,

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

➤ PROJET RENOVATION ENERGETIQUE SALLE EMILE PRETRE -ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX - délibération n° 2024/028

Vu la délibération du 13 novembre 2023 numérotée 2023/033 autorisant Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux du projet Rénovation Energétique Salle Emile PRÊTRE,

Vu le Code de La Commande Publique,

Vu la consultation d'entreprises mise en ligne sur la plateforme ARNIA de E TERNUM Bourgogne Franche Comté du 16 septembre 2024 au 15 octobre 2024 17h00,

Vu l'avis émis par procès-verbal par la Commission d'Ouverture des Plis /d'Appel d'Offres, réunie le 14 novembre 2024

et

le constat d'infructuosité pour le Lot 03 MENUISERIE EXTERIEURE

la décision d'attribution pour le Lot 01 DESAMIANPAGE

la décision d'attribution pour le Lot 02 COUVERTURE

le besoin de complément d'offre pour les Lots 04 PLATRERIE/CARRELAGE et 05 ELECTRICITE/CHAUFFAGE.

Vu la relance de consultation d'entreprises mise en ligne sur la plateforme ARNIA de E TERNUM Bourgogne Franche Comté du 15 novembre 2024 au 19 novembre 2024 17h00 pour les demandes d'informations complémentaires, et la non réponse des entreprises,

Vu l'avis émis par procès-verbal par la Commission d'Ouverture des Plis /d'Appel d'Offres, réunie le 21 novembre 2024,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'attribuer le Lot 01 DESAMIANPAGE à l'entreprise SBDR 18000 BOURGES pour un montant de 18 952.00 € HT

- d'attribuer le Lot 02 COUVERTURE à l'entreprise Gérard FLEURIER 18240 BOULLERET pour un montant de 73 935.24 € HT

- d'effectuer une demande d'informations complémentaires sur la plateforme ARNIA de E TERNUM Bourgogne Franche Comté du 23 novembre 2024 au 07 décembre 2024 17h00 au niveau des Lots 04 PLATRERIE/CARRELAGE et Lot 05 ELECTRICITE/CHAUFFAGE.

-de déclarer l'infructuosité de l'offre pour le Lot 03 MENUISERIE EXTERIEURE et d'abandonner la procédure.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

AFFAIRES DIVERSES

-Chaudière école/mairie : devis de réparation de 1 564,36€ par Energie 2000. D'autres devis vont être demandés pour réparation voir pour un changement de chaudière.

-Bar/Restaurant : lave-vaisselle HS. Manque plan de travail, robots, chambre négative.

Reprise : 5000€ de caution. Loyer 350€/mois. Publicité sur Panneau Pocket/site internet/Journal Régional.

-Lotissement : un acquéreur serait intéressé par 1 des 3 terrains vendus qui n'ont pas été construits. Le notaire va être contacté pour envisager de les récupérer.

-Arbre de vie : 1 arbre sera acheté avec plaque commémorative pour l'association de dons d'organes.

-Budget participatif : fin de la participation au 30 novembre. Information à diffuser sur Panneau Pocket

-Voisins vigilants : mise en place d'une participation citoyenne sur la commune pour lutter contre les cambriolages.

-Comice 2025 : invitation à une réunion à Couloutre le 22/11/2024.

-Achat d'un lot de barrières d'occasion (en provenance des jeux olympiques).

-Sécurité incendie : projet d'installation d'une bâche 30 m³ à Feuillot pour permettre d'accepter un permis de construire. 60m³ prévus aux Pautrats et Vrillon.

-Noël : installation des décors semaine prochaine. Inauguration crèche le vendredi 6 décembre à 18h.

Séance levée à 20h15